



Face à un commerçant peu scrupuleux...

Par **nenette12**, le **09/01/2009** à **19:11**

Bonjour,rnrnNous avons laissé, pour cause de dysfonctionnement, une poussette au prix honéreux chez notre commerçant auprès duquel nous avons déposé une liste de naissance.rnCette poussette ne nous est jamais revenue et le SAV de la marque de la poussette n'a jamais vu ce modèle leur revenir depuis ledit magasin d'articles de puériculture.rnCe commerçant vient d'être placé en liquidation judiciaire.rnNous avons réussi à le loindre et il affirme qu'il a été dépossédé des clefs de sa boutique et qu'il ne pourra nous restituer notre bien qu'en présence d'un huissier qui sera, lui, détenteur des clefs.rnPeut-on croire ses propos là?rnNous nous sommes portés créanciers auprès du mandataire judiciaire...rnQue peut-on faire d'autre?rnrnMerci.rnrnUne maman en colère!

Par **domi**, le **09/01/2009** à **21:08**

Bonsoir rn[fluo]Nous avons réussi à le loindre et il affirme qu'il a été dépossédé des clefs de sa boutique et qu'il ne pourra nous restituer notre bien qu'en présence d'un huissier qui sera, lui, détenteur des clefs. [/fluo] Effectivement s'il n'a plus les clefs , vous ne pourrez récupérer votre bien qu'en présence de l'huissier .Demandez donc ses coordonnées au commerçant .rn[fluo]Nous nous sommes portés créanciers auprès du mandataire judiciaire... [/fluo] Le problème est que les fournisseurs éventuellement les employés vont être prioritaires . Il y a donc peu de chance que vous obteniez gain de cause ! La meilleure solution est de récupérer la poussette avec l'huissier. Domi

Par **nenette12**, le **10/01/2009** à **09:05**

Bonjour,rnrn[fluo]"Effectivement s'il n'a plus les clefs , vous ne pourrez récupérer votre bien qu'en présence de l'huissier. Demandez donc ses coordonnées au commerçant ."rn rnIl affirme qu'il ignore encore à ce jour son nom...rnQuand nous aurons ses coordonnées, est-il opportun de le joindre pour vérifier s'il est possible de récupérer notre bien et à quel moment?rnrnDoit-on faire parvenir des documents concernant la poussette à cet huissier ou la présence du commerçant validera-t-elle nos dires?rnrnMerci pour la rapidité de votre réponse.rnrnBien cordialement,rnrnUne maman ...toujours en colère!

Par **domi**, le **10/01/2009** à **09:23**

bonjour , effectivement ce sera à vous de vous manifester . La facture de la poussette sera à lui présenter . Essayez peut être d'avoir des renseignements lundi au tribunal de commerce.
Domi

Par **nenette12**, le **10/01/2009** à **09:50**

Un grand merci pour vos aimables renseignements!rnrnBon week-end.